

Conditions particulières et suppléments MB Manutention :

- Travail de nuit (de 20h00 à 6h00) : 35 €/heure/homme.
- Le Samedi : 35 €/heure/homme.
- Samedi nuit : 70 €/heure/homme.
- Dimanche, jours fériés et jours assimilés : 70 €/heure/homme.
- Dimanche nuit, jours fériés nuit : 90 €/heure/homme.
- Transport ballast grue samedi + 25% du forfait.
- Transport ballast grue dimanche + 50% du forfait.
- Minimum 8h facturées le samedi et le dimanche.
- Forfait de rappel en cas de commande le jour même pour le personnel à la maison : 1 x 250€/homme.
- **Pour les manutentionnaires, heures supplémentaires au-delà de 8 heures/jour à 35€/heure/homme déplacement dépôt MB compris.**

Personnel spécifique :

- Rigger/élingueur certifié : 65 €/heure/homme.
- Rigger/élingueur certifié avec camionnette 75 €/heure/homme.
- Chef de montage certifié : 80 €/heure/homme.
- Superviseur du projet : 85 €/heure/homme.
- Si les chauffeurs des contrepoids sont engagés comme rigger/élingueur ou chef de montage, les tarifs respectifs seront comptés.

Engineering / sécurité :

- Croquis de levage simple ou plan d'implantation vu du dessus forfait de 1 x 150 €
- Plan de levage détaillé + pression au sol + représentation 3D forfait de 1 x 450 €
- Révision du plan de levage en Régie 95 €/heure
- PPSE avec Analyse de risques spécifiques forfait de 1 x 150 €
- Mode opératoire 1 x 150 €
- Détermination de la grue (visite du chantier, détermination de la grue, offre, garantie de l'exécution : inclus).

Clauses particulières :

Clauses particulières :	Supplément :
Commandes reçues pendant le weekend (samedi, dimanche ou jours fériés).	1 x 75 €/commande facturé.
Annulation ou report après 12h le jour ouvrable précédent l'exécution du travail.	50% de la location minimale facturée.
Annulation ou report après 16h le jour ouvrable précédent l'exécution du travail ou le jour même d'une grue/transport/manutention ou autre pour cause des conditions météorologiques ou autres raisons indépendantes de MB Groupe (cas de force majeure, conditions météo, grève,...).	100% de la location minimale facturée.
Chômage d'une grue sans personnel sur chantier continu pour raison de mauvaises circonstances atmosphériques, grève... indépendantes de MB Groupe.	4h00 au tarif en régie de la grue.
<ul style="list-style-type: none"> · Pour les grues télescopiques, l'intervention minimale est de 5 heures pour les grues d'une capacité jusqu'à 90t et de 8 heures pour les grues au-delà de 90t. · Les heures de prestations sont comptées à partir du départ jusqu'au retour au dépôt MB. · Les chargements/déchargements de matériels en nos dépôts nécessaires à la réalisation du chantier seront également considérés comme des heures de prestations. · Les déplacements de la grue entre le dépôt et le chantier ainsi que le montage et le démontage de la grue seront portés en compte comme des heures de location. · En cas d'utilisation d'une même grue sur un même chantier pendant plusieurs jours consécutifs, il y aura une facturation minimale de 8h00 par jour à partir de 2 jours de location en continu. · La pause de midi d'une demi-heure sera déduite du temps total à condition que celui-ci dépasse la prestation minimale et qu'elle soit stipulée sur le bon de travail ou la CMR. · Des sessions d'instructions ou des cours éventuels, nécessaires pour avoir accès au chantier, seront facturés comme prestation de service au taux en vigueur. · Les travaux peuvent être exécutés avec du matériel standard de levage. Du matériel supplémentaire pourra être fourni sur demande et moyennant des frais supplémentaires (Voir tarif matériel de manutention et/ou levage) · Nos nacelles sont inspectées en tant qu'ensemble en combinaison avec la grue. Si le client souhaite utiliser sa propre nacelle, il en porte la responsabilité et doit veiller à sa certification. · Le machiniste/manutentionnaire agit exclusivement sous l'autorité, la direction et la surveillance du client, du locataire, de son préposé ou de son mandataire. · Monteur/ élingueur qualifié pour l'arrimage de la charge au crochet et la coordination des manœuvres à charge du preneur/client, ses responsabilités restent à charge du preneur, sauf arrangement contraire et confirmation écrite lors de la commande. Tarif MB ci-dessus. · Si un système d'enregistrement de présence 'check in at work' est d'application sur le chantier, nous communiquer le n° de réf. la veille de notre intervention avant 12h. · Nous ne pouvons pas être tenus responsables pour des frais de suite, résultant d'une arrivée tardive si ceci est dû à un cas de force majeure (par ex. conditions météorologiques, travaux routiers, grèves ou panne mécanique). 	